

obtenue par une quantité égale de pierre de potasse. La substance créée par les conjurés serait donc un produit nouveau dont les propriétés explosives présenteraient les dangers les plus grands. On assure qu'une partie de cette poudre va être analysée, afin d'en déterminer d'une manière précise les propriétés.

On croit que mercredi, à l'occasion du procès intenté au Rivet pour délit de fausses nouvelles, il sera donné publiquement connaissance de plusieurs des lettres et autres documents saisis et établissant l'existence du complot.

D'après la Presse, vingt-cinq chefs de sections de l'Association internationale sont à Mazas, et on en recherche un certain nombre d'autres.

Les papiers saisis ne laisseraient aucun doute sur leurs projets d'insurrection à main armée. — (Figaro.)

Le bruit qui se fait depuis quelque temps autour du nom de M. Gustave Florens donnera sans doute de l'intérêt à la lettre suivante qu'il a adressée à l'empereur le 21 janvier 1868 et dont voici le texte :

Sire,
Après avoir, pendant quarante ans, professé avec éclat au Muséum d'histoire naturelle et au Collège de France, mon père m'avait chargé de le remplacer en 1863 au Collège de France. L'empressement et la constante bienveillance du public semblent ratifier ce choix.

Je viens, Sire, demander à Votre Majesté de mettre à exécution le vœu le plus cher de cet homme illustre, en m'autorisant à reprendre cet enseignement, auquel je me suis voué.

Si j'obtiens cette haute mission, j'ose croire que mon zèle et mon entier dévouement aux devoirs du professorat montreraient que je n'en suis pas indigne.

Que Votre Majesté daigne agréer mes humbles hommages.

21 janvier 1868.

Signé : GUSTAVE FLORENS.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Creuzot, 2 mai.

Hier, Assy et un autre ouvrier ont été arrêtés.

Plusieurs groupes hostiles, voulant empêcher l'arrestation, ont jeté des projectiles sur les agents de la force publique, pendant la translation d'Assy à la gare. La cavalerie a dispersé les groupes.

Neuf arrestations ont eu lieu. Aujourd'hui l'agitation a complètement cessé. Le travail continue, comme avant.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques

reçues sur place.

Havre, lundi.

(Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M. Balleau-Desbonnets.)
Ventes, 500 b.; marché calme; disponible et livrable, nous; terme, 126;

Liverpool, lundi.

(Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M. Balleau-Desbonnets.)
Ventes, 8,000 b.; marché très-calme.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugghe, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

TOUS LES JOURS.

Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

FAITS DIVERS

Un incendie qui a éclaté lundi, à deux heures du matin, à Sibiville (Pas-de-Calais), a causé dans ce village des dommages très-considérables.
Le feu s'est déclaré dans la maison du sieur

Jules Hédin, cultivateur. En quelques instants les flammes dévoraient huit maisons, huit écuries, cinq granges, un hangar, le mobilier et les instruments aratoires contenus dans ces divers bâtiments. Au premier cri d'alarme la brigade de gendarmerie de Révent se portait au secours des victimes de ce sinistre, elle était suivie de près par les pompiers de Cercamp et de Rollopet. Grâce à eux, on a pu préserver les habitations voisines qui étaient sérieusement menacées.

Hier, à huit heures du matin, quand l'incendie était terminé, le village de Sibiville présentait le plus désolant spectacle.

Au moment où l'attention du monde musical est fixée sur le Conservatoire et sur les travaux de la commission nommée pour réviser les études, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs le dernier et important ouvrage de l'un des membres de cette commission, M. Oscar Comettant. Dans ce magnifique volume (*la musique, les musiciens et les instruments de musique chez les différents peuples du monde*), notre école nationale de musique est l'objet d'une étude complète et des plus intéressantes sous ce titre : *Le Conservatoire tel qu'il est*. En outre, M. Comettant, passé en revue dans ce livre tous les systèmes, tous les procédés, toutes les méthodes qui, depuis cinquante ans, ont eu pour objet les études élémentaires de l'art et la notation musicale. Nous citerons les différents livres de solfège de Batiste, les méthodes de Papin, de Dessrier, de Delafontaine, de Le-coinpeller, de Savard, d'Alexandre Lemoine, de Danel, d'Elwart, de Mouzin, l'école du chiffre de Gatin Paris-Chevé, l'échiquier musical de Labasse (d'Issy), les tableaux géants de Baliste, le chant d'ensemble par Serrier, l'organiste universel par Hanon, l'harmonie, popularisée par Rahm, le Gammier de Frelon, les tableaux d'Ernel, les exercices de Collet, l'échelle tonale synoptique de Pauraux, le cercle de Baudoin, le clavier de Bellour, la musique des couleurs de Ferdinand Latrobe, etc., etc. C'est toute une encyclopédie de l'enseignement musical que cette seule partie du livre de M. Comettant, livre érudite sans pédantisme que tout musicien, tout amateur curieux, tout professeur instruit doit consulter et placer dans sa bibliothèque.

FOIRE DE ROUBAIX

GRAND CIRQUE - THÉÂTRE

Direction François LOISSET

Troupe mimodrame équestre, composée d'artistes hors ligne, d'un nombreux personnel et de soixante chevaux de races distinguées.

Tous les soirs, à 8 heures

Représentation variée avec changement de spectacle.

Le bureau de location est ouvert au contrôle du Cirque, de midi à 3 heures pour les places réservées et les billets pris à l'avance sans augmentation de prix.

Les billets ne sont valables que pour le même jour.

Les bureaux s'ouvriront à 7 heures

Le spectacle commencera à 8 heures précises

Prix des places : places réservées, 3 fr.; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.

Les enfants au dessous de 8 ans paieront demi places aux premières et aux secondes seulement.

Théâtre de la famille

GRANSART - COURTOIS DE BRUXELLES.

Physicien du roi des Belges et successeur de PAPA COURTOIS.

Nouveaux exercices de physique et de prestidigitation.

Représentations tous les soirs à 8 heures

Décrets nationaux et impériaux et Ordonnances royales en date de 1797 — 1806 — 1813 — 1826 — 1827 — 1830 — 1833 — 1860 — 1863 — 1867.

Union métallurgique DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME LE CAPITAL ACTIONS DE 25 MILLIONS EST ENTièrement SOUSCRIT

SOUSCRIPTION

à 60,000 Obligations hypothécaires ÉMISSES A 200 FR.

REMBOURSABLES A 500 FR. EN 30 ANNÉES

RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN

Placement hypothécaire de premier ordre

Au taux de 5 1/2 0/0

Y compris la prime de remboursement en 30 années.

Ces titres seront cotés à la Bourse de Paris.

SOUSCRIPTION EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE AU NOM COLLECTIF DES SOUSCRIPTEURS D'OBLIGATIONS.

L'hypothèque porte :

1° Sur dix-sept concessions minières représentant en superficie l'étendue de deux départements, la plupart en pleine activité et les autres en état d'exploitation immédiate;

2° Sur tous les établissements, fonderies, laveries; bâtiments divers d'exploitation et constructions de la Compagnie;

3° Sur les forêts, bois, cours d'eau et propriétés rurales dépendant des dix-sept concessions.

CONCESSIONS SUR LESQUELLES PORTE L'HYPOTHÈQUE:

1° Saint-Georges-d'Haurière (Savoie), argent, cuivre et plomb;

2° Saint-Alban-d'Argentine (Savoie), argent, cuivre et plomb;

3° Saint-Pierre (Savoie), argent, cuivre et plomb;

4° La Croix-aux-Mines (Vosges), Argent, cuivre et plomb. Superficie de 50 kil. carrés. Décret impérial de 1806.

5° Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), Argent, cuivre et plomb. Superficie de 43 kil. carrés. Décret national de 1797.

6° Saint-Manlé (Morbihan), Argent et plomb. Ordonnance royale de 1833.

7° Plumelin (Morbihan), Argent et plomb. Ordonnance royale de 1833.

8° Ve. silbac-Chambonnet (Haute-Loire). Plomb argentifère. Superficie de 5 kil. carrés. Ordonnance royale de 1827.

9° Seix (Ariège). Argent et cuivre. Superficie de 7 kil. carrés. Décret impérial de 1860.

10° Seix (Ariège). Plomb, argent et zinc. Superficie de 7 kil. carrés. Décret impérial de 1860.

11° Aulus (Ariège). Argent, plomb et zinc. Superficie de 7 kil. carrés. Ordonnance royale de 1830.

12° Alloue (Charente). Argent et plomb : sup. de 15 kil. carrés. Ord. royale de 1826.

13° Ponech (Ariège). Argent, cuivre, zinc et plomb : superficie de 26 kil. carrés. Décr. imp. de 1883.

14° Talancieux et extensions (Ardèche). Plomb argentifère : sup. de 26 kil. carrés. Déc. imp. de 1867.

15° Lalaie (Bas-Rhin). Houille, sup. de 11 kil. carrés. Décret impérial de 1813.

16° Servet et extensions (Drôme). Plomb argentifère.

17° Largentièrre et extensions (Ardèche). Argent et plomb. Saint-Barthélemy et extensions (Ardèche). Plomb argentifère.

En dehors de la triple garantie hypothécaire ci-dessus indiquée, les obligations ont pour garantie industrielle :

1° Le capital souscrit de 25 millions de la Société;

2° Les approvisionnements de minerais, houilles, métaux précieux, valeur toujours réalisable instantanément, sans perte ni détérioration, et représentant forcément les deux tiers du capital-obligations;

3° Le matériel industriel d'exploitation de chacune des dix-sept concessions.

Le but principal que se propose la Société, en contractant un emprunt hypothécaire, est de venir en aide au développement de la richesse minière nationale par la création sur le littoral méditerranéen et sur le riche bassin houillier de Graissessac de vastes fonderies organisées sur le plan des établissements de Swansea.

La première condition de succès pour une fonderie, c'est que la houille, au lieu d'être cotée de 20 à 30 francs la tonne, ne coûte que 8 à 10 francs.

La seconde est d'être aisément accessible aux minerais de basse loi dont la richesse n'est pas assez grande pour valoir le transport à de grandes distances.

La grande fonderie du Midi de l'Union métallurgique, construite sur le littoral méditerranéen, à cheval sur deux canaux et trois lignes de chemins de fer, à proximité des plus riches houillères, satisfait à ces deux principales conditions de succès.

Les ingénieurs, entre autres MM. Le Play et Benoit, estiment à plus de 30 0/0 de la valeur des métaux travaillés le bénéfice résultant du traitement des minerais, pour une fonderie placée dans les conditions de celle de l'Union métallurgique.

Le traitement des minerais de fer est exclu des opérations de la Société. Ses opérations ne porteront que sur les métaux autres que le fer, tels que cuivre, argent, plomb et zinc.

Les capitaux engagés dans l'entreprise n'ont, de la sorte, à redouter aucune des fâcheuses conséquences qui, depuis les traités de commerce, ont paralysé plus ou moins, selon la zone, l'industrie du fer dans notre pays.

ON VERSE :

En souscrivant 50 fr.

A la répartition 50

Du 1^{er} au 5 juillet 1870 100

Du 1^{er} au 5 octobre 90

(Le coupon de 10 fr. du 1^{er} octobre sera reçu en déduction du dernier versement.)

Total 290 fr.

Il sera accordé à tout souscripteur qui libérera ses titres par anticipation une bonification de 3 fr. par obligation.

Outre les 20 francs d'intérêt annuel assurés à chaque obligation, des bons de dividende seront remis comme prime aux souscripteurs de six obligations ou de plus de six obligations, toujours à raison d'un bon par six obligations. Ces bons, au nombre de 9,000, sont de véritables actions de jouissance.

Ils ont droit à 10 0/0 dans les bénéfices nets de la Société après prélèvement du service des obligations et de l'intérêt à 5 0/0 du capital-actions.

Les bénéfices nets annuels de l'Union métallurgique étant évalués après les prélèvements ci-dessus indiqués, à 4,500,000 fr., il serait attribué au 9,000 bons de dividende 10 0/0 de ces bénéfices nets, soit environ 450,000 fr., soit 50 fr. de revenu annuel par bon de dividende, revenu qui sera touché par l'obligataire pendant toute la durée de la société, même après remboursement à 500 francs d'une ou de plusieurs des obligations par lui souscrites.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE

du Samedi 30 avril au Mercredi 4 mai.

A Paris, chez MM. BLANC, LARIVIÈRE et Cie, banquiers, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 15.

Dans les Départements, chez tous les Banquiers leurs correspondants.

Verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. BLANC, LARIVIÈRE et Cie, banquiers à Paris.

On souscrit sans frais aux obligations hypothécaires de l'Union métallurgique de France, à la succursale du crédit agricole.

Le Journal de Roubaix reçoit les souscriptions à l'Union métallurgique de France et les transmet sans frais par l'intermédiaire du CRÉDIT GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS qui s'engage à tenir toujours nos lecteurs au courant de la marche de l'entreprise.

CHEMIN DE FER

D'Orléans à Rouen

Concession du 14 avril 1870 de 283 kilomètres dans le département d'Eure-et-Loir

Souscription publique à 25,000 Obligations de 500 francs rapportant 15 francs d'intérêt par an, payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, à Paris, et aussi dans les gares de

la ligne, lors de sa mise en exploitation. Remboursement, 500 fr. en 30 années, par voie de tirage au sort.

Ressources de la Compagnie :

Subvention de l'Etat. Fr. 1,222,000

Subvention des Départements. 3,765,000

Capital-actions. 10,000,000

et 122,000 Obligations dont 44,000 déjà émises et 58,000 actuellement en émission

La construction du réseau entier de 402 kilomètres est garantie par un forfait au prix moyen de 122,700 fr. par kilomètre n'exigeant qu'un profit net de 5,000 fr. par kilomètre pour couvrir les charges des Obligations.

Les Actions et Obligations de la Compagnie sont cotées à la Bourse de Paris.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

On verse comme suit :

En souscrivant Fr. 25

A la répartition 75

Total à verser. 100

contre remise d'une Obligation avec jouissance à partir du 1^{er} Juillet 1870.

Les souscripteurs auront la faculté de payer :

Fr. 25 en souscrivant.

75 à la répartition et

200 qui devront être versés au gré des Souscripteurs avant le 1^{er} janvier 1871, l'intérêt à 5 0/0 à partir du 15 Mai prochain à leur charge.

Fr. 225 en total à verser contre remise d'une obligation avec jouissance à partir du 1^{er} Juillet 1870.

Au moment de la libération, la Compagnie remettra sans aucun frais des Titres nominatifs aux Souscripteurs qui en feront la demande.

ON SOUSCRIT :

Les Mardi 2, Mercredi 4 et Jeudi 5

Mai de 10 heures à 4 heures

Chez M. Emile Erlanger et C^o

20, rue Taitbout à Paris

On peut également souscrire en versant au crédit de MM. Emile Erlanger et Cie, dans les succursales de la Banque de France ou par lettres chargées contenant le montant du premier versement en billets de banque, chèques ou mandats.

Les souscriptions seront réduites proportionnellement, si elles excèdent les 25,000 Obligations.

Des prospectus détaillés sont tenus à la disposition du public dans les bureaux de souscription.

Pour le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen :

L'Administrateur délégué,

VICOMTE DE VILERMONT.

Le Président,

COMTE AUGUSTE DE DAMBREMONT

66

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départ de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.43 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.53 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement.)

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1^{er} et 2^e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1^{er} et 2^e cl.) — 11.26 — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51 — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 3.31 — 7.38.

ANNONCES

Etude de Me COTTIGNY, notaire à Roubaix.

VILLE de ROUBAIX

Rue Pellart prolongée, n° 87

BELLE MAISON

à étage et ses dépendances

A vendre

Le jeudi 12 mai, à 3 heures de relevée, ledit notaire COTTIGNY, procédera publiquement en son étude, à Roubaix, rue Neuve, 44, à l'adjudication dudit bien 77

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

Jeu 5 mai 1870, à 4 heures de relevée, Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, vendra publiquement en son étude, rue du Pays.

ROUBAIX, aux Trois Ponts à front du chemin de Leers

PROPRIÉTÉ

à usage de 6 demeures et 15 ares 77 centiares de fonds et terrain en dépendant, tenant à la campagne de M. Léon DUTHOIT. 38

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix

Avenue de l'Impératrice

A vendre

sur des mises à prix proposées

3 MAISONS

nouvellement construites

L'an 1870, le mercredi 4 mai, 3 heures de relevée, Me TACQUET procédera en son étude, rue Pauvrée, 32, à l'adjudication définitive desdits biens.

S'adresser pour renseignements audit Me TACQUET. 44

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix

ROUBAIX, lieu dit le Pile sentier allant du Pile aux Trois-Ponts

A vendre

pour en jouir de suite

UNE MAISON

d'habitation, n° 180 érigée sur 2 ares 7 centiares de fonds et jardin.

L'an 1870, le 9 mai à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude dudit Me TACQUET, rue Pauvrée, 32, à l'adjudication de cet immeuble. 45

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix.

Roubaix, rue du Coq Français

A vendre

UNE MAISON

d'habitation, à étage, nouvellement construite.

L'an 1870, le lundi 16 mai, 3 heures de relevée, Me TACQUET adjudgera publiquement en son étude, rue

Pauvrée, 32, cette propriété sur la mise à prix acceptée de 4,000 francs. 76

ROUBAIX, rue de Flandre, 40 près la rue de la Fosse-aux-chênes prolongée

VENTE

par suite de la faillite du sieur Pauchant, fabricant de tissus

D'UNE GRANDE QUANTITÉ

D'ETOFFES

et de confections

articles de bonneterie et de mercerie

100 pièces de TISSUS MOBIILIER INDUSTRIEL

Le MARDI 3 MA